

Rapport de l'observatoire de l'inflation des prestataires de santé à domicile

2022



Deuxième édition

Contexte

Les Prestataires de Santé à domicile, acteurs de la santé de proximité, prennent en charge 3,5 millions de personnes sur leur lieu de vie. Le secteur est constitué à 80 % de PME et emploie 32 000 salariés.

Après plus de 700 M€ de baisses de tarifs imposées par l'Administration ces 10 dernières années, ces entreprises se trouvent prises en étau entre de nouvelles baisses de tarifs portées par le PLFSS 2023 et l'inflation. Il faut s'attendre à des faillites en cascade en 2023.

La FEDEPSAD a mis en place un observatoire de l'inflation sur les domaines de l'Assistance respiratoire, la Perfusion, la Nutrition, le Diabète, la Stomie et les Troubles de la continence, afin d'informer régulièrement les pouvoirs publics sur la situation du secteur.

Ce baromètre – dont les premiers résultats portant sur la période de janvier à octobre 2022 ont été présentés en décembre dernier – est ici consolidé avec les données d'inflation sur une période d'un an (2022 vs 2021). Cet observatoire alerte sur les grandes difficultés du secteur et les risques de faillites en cascade.

Méthodologie

Etude réalisée auprès d'un panel composé de 20 entreprises :

- Soit un chiffre d'affaires consolidé de 1,5 milliard d'€
- Représentant 44 % du secteur de la prestation de santé à domicile en 2021 (hors Maintien à domicile/Handicap)

Le baromètre suit les effets de l'inflation sur les 5 postes de coûts suivants :

- 1) Les achats
- 2) Les investissements
- 3) Les charges de personnel
- 4) Les coûts de transport
- 5) Les frais généraux

L'impact global présenté (+5,9 %) est la moyenne de l'inflation par secteur d'activité pondérée par pôle de coût.

Ce suivi est effectué sur chacun des champs d'intervention des PSAD :

- Assistance respiratoire,
- Perfusion/Nutrition,
- Diabète,
- Stomie/Troubles de la continence

Les résultats présentés sont la consolidation des évolutions « de date à date » (de janvier à décembre 2021 versus de janvier à décembre 2022) par poste de coût remontées par chaque société en base 100.

Seuls les adhérents de la FEDEPSAD ayant les capacités analytiques nécessaires à ce recueil ont été retenus dans le panel de cet observatoire (probable biais de minoration).

Une inflation de **5,9%** sur l'année 2022

Sans surprise, l'observatoire confirme une hausse des prix inquiétante pour nos entreprises. Avec une inflation de 5,9 %, supérieure à celle observée par l'INSEE sur un an en 2022 (5,2%), l'impact moyen sur l'ensemble du secteur est considérable.

**Impact moyen sur
les PSAD en 2022**

Hors MAD/Handicap

**Inflation moyenne
sur l'année 2022**

Source : INSEE



+5,9 %



+5,2 %

L'inflation par domaine d'intervention



Impact global
Hors MAD/Handicap



 **Insulinothérapie**



 **Perfusion
Nutrition**



 **Stomie
Incontinence**



 **Respiratoire**

Le risque de décrochage du secteur est toujours présent

Pour la FEDEPSAD, les données 2022 issues de l'observatoire confirment les alertes lancées depuis plusieurs mois sur les difficultés du secteur des PSAD et la nécessité d'agir pour la santé à domicile.

Nous estimons que l'ensemble des impacts liés à l'inflation s'élève aux alentours de 175 millions d'euros sur l'année 2022.

Face à cette explosion des coûts (+3,5 % pour les charges de personnels, +5,2 % sur les achats +18,9% sur les coûts de transport) les PSAD sont dans l'impossibilité de répercuter ces hausses à cause des prix limites de vente fixés par le Comité économique des Produits de santé (CEPS).

Impacts des coûts pour les PSAD

*Évolution 2022 par rapport à 2021



+3,5 %



Charges de
personnel

+5,2 %



Achats
Consommables

+10,4 %



Investissement
DM

+18,9 %



Transports

+6,5 %



Frais généraux

À cela s'ajoutent les effets de baisses des tarifs prononcées en 2021 et 2022 par le Comité économique des produits de santé (CEPS) impactant également la rentabilité de nos entreprises :

Impacts baisses de prix + inflation

Les effets conjugués de l'inflation et des baisses de prix dégraderont considérablement la marge des entreprises du secteur PSAD.

259 M€
en 2022

	2021	2022	2023	Cumul
Effet inflation ⁽¹⁾ sur les coûts	1,6 % ⁽²⁾	5,9 %	5,4 % ⁽³⁾	12,9 %
Effet prix ⁽⁴⁾ (Baisses de prix CEPS)	-1,4 %	-2,7 %	-0,3 %	-4,4 %

(1) L'inflation a été retraitée pour gommer les hausses de coûts liées à la croissance des augmentations de prises en charge (CA 2021 = CA 2022).

(2) Source : INSEE au 31/12/2021. (3) Source : Projection Banque de France.

(4) Baisses tarifs prononcées en 2021 et 2022 par le CEPS : -44 M€ en 2021 / -85 M€ en 2022 / -11 M€ en 2023 (nomenclatures forfaits PPC, perfusion, sonde urinaire et système de surveillance du glucose en continu Dexcom G6).

Périmètre PSAD (hors Maintien à domicile et Handicap) = 3,28 milliards HT / source : LPP AM 2021.

La FEDEPSAD appelle le Gouvernement à prendre ses responsabilités

Si la hausse des coûts subie par les PSAD (prix des consommables, charges de personnels liées aux négociations annuelles, frais de transport...) a progressé dans des proportions supérieures à l'inflation française, la situation des entreprises et associations PSAD est, dans les faits, aggravée par la situation économique outre-Atlantique.

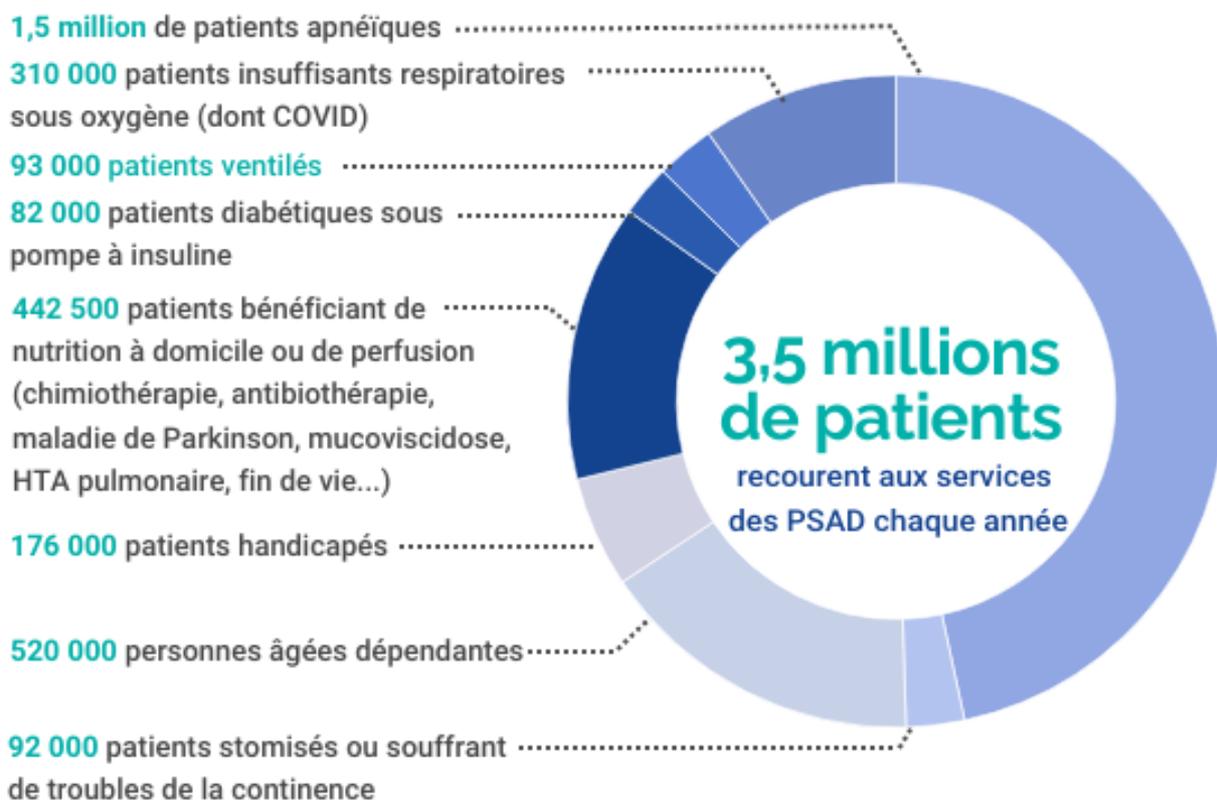
Malgré un ralentissement en fin d'année, l'inflation américaine a terminé à +6,5 % sur un an en 2022 (source : Bureau of Labor Statistics). Le renouvellement continu des dispositifs médicaux en fin d'année, essentiellement réalisé auprès de fournisseurs américains, a donc amplifié la hausse des coûts subie par les PSAD en France.

Par ailleurs l'introduction du principe de dissociation tarifaire entre produit et prestation pour les PSAD, instaurée en 49.3 dans le PLFSS 2023, va imposer de manière arbitraire une réforme de la tarification des activités délétère pour les activités PSAD. Les conséquences de cette mesure s'ajouteront à une situation conjoncturelle très tendue.

Au-delà des risques pour l'emploi des 32 000 collaborateurs des PSAD, cette situation compliquera l'accès aux soins des patients, qui est déjà fragilisé.

La FEDEPSAD appelle le Gouvernement à prendre ses responsabilités et se tient prête pour construire avec les pouvoirs publics une régulation assurant la pérennité du secteur et la prise en charge des patients à domicile sur tout le territoire.

Les PSAD en chiffres




32 000 salariés employés par les PSAD
dont **6 000** sont professionnels de santé



Pharmaciens Infirmiers Diététiciens / Masseurs- Ergothérapeutes
Nutritionnistes kinés



PSAD

*FÉDÉRATION DES PRESTATAIRES
DE SANTÉ À DOMICILE*

www.fedeepsad.fr



126 rue de Charenton
75012 PARIS
Tél. 01 84 83 13 85